

DEMARCHE MANCHE INCLUSIVE

JOURNAL DE BORD

2ème édition – mars 2021

Avant-propos

Ce journal de bord est un lien d'information trimestriel vers les membres des groupes de travail Manche inclusive. Ils pourront ainsi être tenus informés de l'avancée des actions validées par le comité de pilotage du 21 octobre 2019 et mesurer le chemin parcouru ensemble pour rendre notre environnement, nos dispositifs, notre département plus inclusif(s).

La ligne éditoriale est également axée sur la découverte de projets inclusifs réalisés ou en cours de réalisation dans notre département ou ailleurs par d'autres acteurs.

La démarche inclusive que nous menons ensemble s'appuie sur les fiches-actions validées en comité de pilotage et sur les interpellations d'acteurs institutionnels ou non qui souhaitent participer, là où ils agissent, pour rendre la Manche plus inclusive. De nouvelles actions émergent tout en restant en lien avec les thématiques du Territoire 100% inclusif.

Ce journal de bord est aussi l'occasion de mettre en avant les nouveaux projets qui se sont construits en dehors des fiches-actions.

Bonne lecture.

Axe 1 : pouvoir accéder à ses droits plus facilement

Des Maisons de services au public inclusives

Etat d'avancement :

Les accueils sociaux de proximité assurent un accueil de tous les habitants afin de faciliter leur quotidien. Parmi les personnes accueillies, certaines ont besoin d'être orientées vers les acteurs de l'accompagnement social. Le Département, en sa qualité de chef de file des solidarités, souhaite être une ressource pour leur activité en identifiant avec eux leurs besoins d'informations dans le domaine du social. Les programmes sont ainsi élaborés en fonction des besoins de ces professionnels et de l'actualité des politiques sociales du Département.

En 2020, malgré le contexte défavorable, une réunion a pu être organisée ayant pour objet la présentation du nouveau formulaire impact et le circuit d'un dossier de demande

d'allocation personnalisée à l'autonomie. Elle a réuni 27 participants, agents d'Espaces France Services du département.

Accessibilité numérique

- **Pass numériques**

En juillet 2019, le Département de la Manche était retenu candidat pour le déploiement de pass numériques s'inscrivant dans la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Ce dispositif, qui se matérialise par des carnets de cinq chèques, donne aux bénéficiaires le droit d'accéder sur prescription, dans des lieux préalablement qualifiés, à des services d'accompagnement numérique. Les premiers ateliers ont démarré à la mi-janvier 2021. Cette action se réalise avec la participation de la CAF, la CPAM, la MSA, le CCAS de Coutances, Astres services, Familles rurales, la Préfecture, les espaces publics numériques.

- **Conseillers numériques**

Lundi 18 janvier 2021, Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques, a annoncé officiellement lors de sa venue dans la Manche, que la candidature portée par le Département dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de conseillers numériques lancé par l'État, était retenue. Le Département réaffirme ainsi son implication pour rendre le numérique accessible à tous les Manchois.

Le Département coordonnera le déploiement de 30 conseillers numériques dans la Manche. Il embauchera dix conseillers numériques : un par centre médicosocial, soit neuf conseillers, ainsi qu'un conseiller à la bibliothèque.

Des espaces de médiation numériques installés dans les centres médicosociaux (CMS) permettront de construire une meilleure articulation entre l'accueil physique, téléphonique et l'accompagnement au numérique. Les conseillers numériques seront les personnes ressources pour les habitants, sur demande des assistants médico-sociaux ou des travailleurs médico-sociaux, notamment pour les accompagner dans leurs démarches d'accès aux droits et lutter contre l'exclusion numérique.

De même, les bibliothèques sont des lieux de proximité identifiés par les habitants et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour accéder à internet, s'informer, réaliser diverses démarches et acquérir une culture numérique. Cependant, les bibliothèques de la Manche sont aujourd'hui peu nombreuses à proposer des actions d'accessibilité numérique et d'éducation aux médias par manque de moyens. Professionnels et bénévoles des bibliothèques comptent sur l'action de la bibliothèque départementale de la Manche (BDM) pour les accompagner dans ce développement.

En recrutant un conseiller numérique à l'échelle départementale pour les bibliothèques, le Département lancera une dynamique d'accessibilité numérique et d'Education aux médias et à l'information (EMI) très forte dans les bibliothèques.

Reconnaissance de l'aidant dans le milieu professionnel

Etat d'avancement :

Lors du 1er numéro du journal de bord, le public aidant a été élargi aux jeunes aidants, public qui jusqu'alors était trop méconnu et invisible.

La composition du groupe de travail départemental est pluriprofessionnel et bénéficie de la participation d'une jeune femme qui a été jeune aidante.

Le groupe de travail départemental s'est regroupé le 23 mars 2021 pour :

- **proposer une stratégie d'action départementale** afin d'identifier, d'informer, d'accompagner et d'aider les jeunes aidants à être avant tout jeune et non aidant. Il est essentiel en amont que l'ensemble des professionnels du champ social, sanitaire, médico-social et de l'éducation nationale soient acculturés à cette problématique, qu'ils aient une connaissance exhaustive des ressources du territoire pour travailler en réseau et apporter une réponse adéquate en fonction du jeune repéré et des besoins identifiés. Chaque jeune est unique, a ses besoins propres. Les professionnels doivent agir sans stigmatiser. Cela doit passer par la constitution de l'écosystème du territoire (identification des ressources, des actions, des manques...), des groupes de travail pluriprofessionnels seront organisés sur le Sud, le Centre et le Nord de la Manche pour constituer une réponse de proximité. Dans un second temps, il est prévu la réalisation d'un « kit sensibilisation » pour communiquer sur cette thématique auprès des professionnels et des jeunes, ou encore une grille de repérage afin d'aider le professionnel à repérer et analyser le faisceau d'indices.

Outiller la MDPH pour que les décisions soient prises rapidement

Etat d'avancement :

Le **dossier IMPACT** (Innover et Moderniser les Processus MDPH pour l'Accès à la Compensation dans les Territoires) est **opérationnel** et **fonctionnel** depuis février 2020. Il est téléchargeable sur le site <https://www.manche.fr/handicap/formulaire-MDA.aspx> ; cerfa n°15692*01.

La personne ou sa famille remplit le dossier IMPACT. Si la personne a des difficultés pour le remplir, il peut se faire aider par un travailleur social au sein du Centre Médico-Social de son lieu de vie ou bien [télécharger](#) un document écrit en Facile à Lire et à Comprendre pour la complétude du dossier.

Le dossier est étudié par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH afin de proposer des aides pour répondre aux besoins.

La nouveauté de ce formulaire est sa logique :

Le formulaire IMPACT introduit un concept nouveau : la demande générique. Le principe est que l'utilisateur n'est plus obligé de formuler uniquement une demande de prestations. Il n'a plus à identifier les droits auxquels il pense pouvoir prétendre. Cette nouvelle formule permet d'exprimer ses difficultés et ses attentes et de déposer une demande dite « générique », permettant à l'équipe pluridisciplinaire et à la commission des droits et de l'autonomie de proposer les droits et prestations en adéquation avec la situation du demandeur.

Un autre changement important :

Le projet de vie n'est plus évoqué dans le nouveau formulaire. Il est "remplacé" par une page invitant le demandeur, une fois remplies les nombreuses questions fermées, à s'exprimer sur ses difficultés et ses besoins ressentis face à sa situation de perte d'autonomie.

Le formulaire de certificat médical a également évolué :

- il passe de 4 à 8 pages ;
- s'ajoutent, si nécessaire, un bilan auditif, ophtalmologique, etc. ;
- introduction de demandes et de questions supplémentaires, en particulier sur les prises en charge sanitaires régulières, les suivis pluridisciplinaires et le type d'appareillages utilisés.

Enfin le dernier élément du dossier est une partie dédiée à la prise en compte de l'aidant et de son action quotidienne auprès de la personne aidée afin de prévenir les risques d'épuisement.

Le **SI MDPH** : Le programme « Système d'information commun des maisons départementales des personnes handicapées ».

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a missionné la CNSA pour déployer un Système d'Information (SI) dit harmonisé.

Ce projet d'envergure nationale vient harmoniser les processus métiers relatifs au traitement des dossiers des personnes en situation de handicap, développer les échanges d'informations avec nos partenaires. Prochainement chaque MDPH/MDA devra proposer un téléservice à ses usagers, afin de leur permettre de déposer et de suivre leur dossier en ligne.

Il conduit trois objectifs principaux qui sont :

- assurer une meilleure qualité du service rendu du fait de l'équité de traitement des demandes sur le territoire national ;
- automatiser et dématérialiser les échanges ;
- améliorer la connaissance du public pour permettre aux MDPH/MDA d'adapter leur offre.

Son déploiement se fait par palier, chacun d'entre eux comprend des évolutions spécifiques déterminées par la CNSA :

	Palier 1	Palier 2
Mise en service du SI Harmonisé	02/11/2020	-
Harmonisation des processus métiers	Tronc commun* V1	Tronc commun* V2.1
Echanges avec les partenaires	CAF	Education Nationale et Pôle Emploi
Téléservice	Non	Oui

* Le tronc commun est un document de référence mis à jour régulièrement par la CNSA.

Pour plus d'informations sur le SI MDPH : contactez maud.lavieille@manche.fr / claire.gardan@manche.fr

Axe 2 : être accueilli et soutenu dans son parcours de la crèche à l'université

Soutenir la communauté éducative en mobilisant l'expertise des professionnels du médico-social & Démarche « pour une école accessible à tous »

La MDPH de la Manche est partie prenante du projet « **Pour une école accessible à Tous** » porté par l'ARS Normandie avec l'appui du cabinet ENEIS. Ces travaux, visant à renforcer le volet inclusif à l'école des enfants en situation de handicap, ont un impact sur nos pratiques d'évaluation.

L'ensemble des MDPH de la région se sont réunies le 15 janvier 2021 afin de valider un programme de travail en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Dans ce cadre, il a été prévu l'organisation de deux ateliers de travail au sein de chaque MDPH de Normandie visant à :

- mieux comprendre le fonctionnement de chaque équipe pluridisciplinaire (EP) en lien avec les objectifs inclusifs en milieu scolaire ;
- faire le point sur les différences entre MDPH et identifier les bonnes pratiques ;
- identifier les freins et points de blocage (y compris liés au système d'information) au développement des parcours de scolarisation ;
- établir une doctrine commune au niveau régional et capitaliser sur les bonnes pratiques à généraliser.

Le fruit de ces ateliers de travail sera repris dans le cadre des travaux et alimentera la réflexion régionale.

Axe 3 : accéder et rester dans l'emploi

Création d'un pôle de coopération des acteurs de l'insertion et de l'emploi

Etat d'avancement :

Le Département, avec l'appui de la coordination du Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) et de l'association Aramis accompagne les acteurs du médico-social, de l'insertion par l'activité économique et les services publics de l'emploi dans la construction des pôles de coopération pour l'emploi.

A ce jour, seul celui du Sud Manche et Pays Virois est en cours de construction. Toutefois, la crise sanitaire a ralenti sa formation. Au 2eme trimestre 2021 le second Codir aura lieu pour co-construire l'état des lieux, capitaliser sur l'existant, identifier les ressources mobilisables (humaine, technique) pour l'ensemble du pôle et ainsi permettre aux professionnels de répondre non par public mais par projet professionnel/vie de la personne accompagnée.

L'objectif pour 2021 est de consolider le pôle de coopération Sud Manche et de sensibiliser et accompagner le Nord et Centre Manche à la démarche pôle pour qu'en 2022 le Département soit maillé dans sa totalité et ainsi faciliter l'insertion professionnelle et sociale des personnes quelle que soit leur typologie.

Présentation du PRITH :



Le Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est animé par la DIRECCTE et l'AGEFIPH. Il permet la concertation des professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap vers l'emploi. Le PRITH met en cohérence les différentes politiques (travail, emploi, orientation, formation professionnelle et accompagnement...) pour mieux répondre aux besoins des personnes et des employeurs publics et privés.

Lien vers www.prith-normandie.fr [prith-normandie.fr]

Présentation d'ARAMIS :



L'Association Régionale pour l'Accompagnement et la Mise en Réseau des Établissements est une association intermédiaire créée en Haute Normandie pour accompagner les établissements dans la démarche de préparation à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et jeunes adultes en situation de handicap.

Lien vers <https://crrhp-aramis.fr/>

OPEN BADGES – reconnaissance des compétences

Etat d'avancement :

Il faut visualiser l'Open Badge : le badge numérique comme un outil, un moyen et non une finalité. Chaque demandeur d'emploi pourra en fonction de ses expériences de vie, de ses participations aux actions organisées au sein du Département dans le cadre de leur (ré)insertion sociale et professionnelle obtenir des badges numériques. Les participants aux actions portées par le département / collectivité pourront valoriser, leur savoir être/ savoir-faire déployés durant l'expérience « apprenante ».

L'Open Badge permet de rendre visible les capacités, les talents et les compétences des personnes qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification (par exemple je suis ponctuel & assidu, j'ai l'esprit d'équipe). La question des critères d'obtention des badges, est un aspect qui fait l'objet d'un travail collégial : entreprises, professionnels de l'accompagnement conférant ainsi une légitimité aux badges.

Le noyau central est composé du Collectif Manche Open Badges avec des acteurs très actifs au sein du groupe : la Mission locale de Saint-Lô, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Association régionale des entreprises alimentaires Normandie (AREA), des acteurs de l'insertion par l'activité économique et l'agence d'intérim Job and Box et chacun de ces acteurs vont à leur tour être relai au sein de leur réseau respectif.

Les demandeurs d'emplois sont eux-mêmes ambassadeurs des badges numériques auprès des entreprises qui ne les connaissent pas.

Le Badge va également être un vecteur de communication pour le candidat. Le Badge sera un support (apposé sur le CV) afin que le candidat verbalise ses capacités et ses compétences, cela sera un moyen de se mettre en valeur et d'illustrer ses expériences lors d'un recrutement.

Le Département est en cours de finalisation de sa plateforme d'open badge factory afin que les personnes puissent faire la demande et récupérer les badges les concernant.

Actuellement l'open badge est développé au niveau de la direction de l'insertion donc plutôt orienté auprès du public bénéficiaire du RSA, mais à terme il pourrait s'élargir auprès d'autres publics tels que les aidants ou encore les jeunes participants au Conseil Départemental des Jeunes ou encore des stagiaires.

Axe 4 : Bien vivre chez soi

Habitat inclusif

Etat d'avancement :

Le Département via la Conférence des Financeurs soutient les projets d'habitats inclusifs. Le rapport Piveteau/Wolfrom permet de poser les bases autour du projet de vie partagée (AVP) avec l'habitat API (accompagné, partagé et inséré).

Par ailleurs, le Département fait partie des départements précurseurs pour déployer l'AVP. A ce titre le Département participe à des groupes de travail animé par la CNSA.

Le déploiement de l'AVP devrait être effectif à compter du 1^{er} janvier 2022. L'observatoire de l'habitat inclusif est en cours d'élaboration. Sur la base de cet observatoire, un programme coordonné de l'habitat inclusif sera établi.

Agir contre l'isolement et créer un environnement soutenant

Etat d'avancement :

Le Département s'est doté de **masques inclusifs** (transparents) au sein de ses centres médico-sociaux afin de faciliter l'accueil du public vulnérable. Le masque « classique » empêche de voir les expressions du visage ainsi que les lèvres de celui qui parle, rendant la compréhension difficile pour certaines personnes.

Par ailleurs les travailleurs sociaux réalisant des visites à domicile pourront s'équiper de masques inclusifs, si la personne visitée en éprouve le besoin (personne ayant des troubles cognitifs, personne ayant une déficience auditive).

Le Département s'est doté en janvier dernier de la solution [ACCEO](#).

ACCEO permet à la personne sourde ou malentendante d'accéder instantanément à trois modes de communication facilitant ses échanges avec un agent d'accueil grâce à une application téléchargeable sur smartphone ou tablette.

Ces trois modes de communication sont :

- la Transcription instantanée de la Parole (TIP) ;
- la visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF) ;
- le visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LPC).

Retour sur l'action « kit auditif au sein des EHPAD » financée par la conférence des financeurs.

L'action de l'ADSM Surdi 50 sur la sensibilisation des professionnels autour de la déficience auditive, des gestes et postures ainsi que l'utilisation de l'outil émetteur-récepteur au sein des EHPAD a apporté une véritable plus-value tant pour les professionnels que pour les personnes âgées elles-mêmes. Le retour d'expérience est positif. Il y a plus de participation de la part des résidents aussi bien aux animations que dans les conversations. Les personnes sortent de leur isolement social, il y a un véritable confort de vie qui s'installe pour ces personnes.

Quelques EHPAD n'ont pas pu encore bénéficier de l'action de l'ADSM Surdi 50 à cause du contexte sanitaire. Les premiers retours de la campagne de vaccination auprès des résidents en EHPAD semblent donner des effets encourageants et nous laisse espérer une reprise d'activité dans les prochains mois.

La prochaine étape d'intervention sera les résidences autonomes du Département.

Axe 5 : être acteur dans la cité

Elargir le périmètre de compétences des commissions communales d'accessibilité

Etat d'avancement :

L'appel à candidature lancé par la commune de Saint-Lô pour participer à la commission communale pour l'accessibilité universelle (CCAU) s'est terminé le 15 mars 2021.

Cette instance a pour rôle de travailler sur différentes thématiques autour de l'accessibilité de la ville de Saint-Lô afin de favoriser le vivre ensemble et permettre à chacun de jouir pleinement de ses droits citoyens quelle que soit sa singularité.

La commission se veut participative et force de propositions pour la mise en accessibilité de la ville. Elle est composée d'élus Saint-Lois, d'agents de la commune, d'associations représentant les personnes âgées et/ou en situation de handicap, des associations d'usagers, des institutions, et d'habitants Saint-Lois.

Le Département accompagne, pendant un an, la commune dans le lancement de sa commission communale pour l'accessibilité universelle dans le cadre de sa démarche inclusive et de son ingénierie départementale.

Le Département est prêt à accompagner les communes ou les intercommunalités qui souhaiteraient créer leur commission communale pour l'accessibilité.

Adapter les méthodes et outils d'animation des rencontres ou réunions

Etat d'avancement :

Pour rappel : le guide participatif a pour objectif d'aider les animateurs à rendre les réunions plus accessibles et participatives. Il est important que les personnes concernées par une thématique soient associées directement aux échanges afin qu'elles puissent exprimer elles-mêmes leur besoin.

Les partenaires du groupe de travail « être acteur dans la cité » ont fait leur retour sur ce guide.

Toutefois, il semblait intéressant de soumettre également ce guide aux membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance qui représente les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ses membres pourront ainsi le soumettre au sein de leur propre réseau, aux personnes directement concernées afin d'avoir un retour le plus exhaustif possible.

Les membres du CDCA ont jusqu'à fin avril pour faire leur retour. La version définitive sera disponible au 2ème trimestre 2021.

Vous pouvez télécharger la 1^{ère} version du guide en le téléchargeant sur wetransfer : <https://we.tl/t-NFGynEbbul>

Par ailleurs, ce guide aidera la commune de Saint-Lô lors de l'animation des différents groupes de travail de sa commission communale pour l'accessibilité universelle.

Axe 6 : Pouvoir accéder aux soins

Favoriser l'éducation à la santé familiale

Etat d'avancement :

Pour rappel, le Département souhaitait réaliser une expérimentation sur un des 9 territoires de solidarité autour de l'éducation à la santé familiale. L'objectif étant de rendre actrices de leur santé les familles ayant des enfants en bas âge et/ou des personnes en perte d'autonomie à charge. Apprendre à mieux appréhender son parcours de soins et ainsi éviter de faire appel aux urgences systématiquement.

Dans le contexte sanitaire actuel, ce projet a tout son sens. Toutefois l'évolution sanitaire ne permet pas de débiter cette action. Les professionnels de santé ne peuvent pas commencer leur formation et les rassemblements en présentiel ne seraient pas judicieux.

C'est pourquoi la MSA (co-pilote du projet) et le Département, ont décidé de différer le projet et de le reprendre dès que la situation sanitaire le permettra.

Déployer l'utilisation des fiches SantéBD

Etat d'avancement :

Le comité de pilotage d'octobre 2019 a validé l'appui et le soutien du Département à l'action de sensibilisation de l'association CoActis Santé pour l'accès aux soins des personnes vulnérables à travers les outils pédagogiques : des fiches SantéBD – des dessins et un texte en facile à lire et à comprendre – expliquant les consultations médicales.

Le Département et l'association ont tissé un partenariat qui s'est concrétisé à travers la cession des droits d'auteur des supports de communication de la direction de la communication de la collectivité afin que l'association puisse les utiliser à leur tour et à plus large échelle. Vous pouvez retrouver le communiqué de presse [ICI](#).

Par ailleurs le Département continue d'informer et sensibiliser l'ensemble des professionnels et les Manchois à l'existence des fiches SantéBD. Pour rappel vous pouvez consulter les supports de communication [ICI](#).

Focus sur un projet inclusif :

Un jeu de carte pas comme les autres

Madame Marie Blanchemain, psychologue du SAISMO21 a repéré un besoin récurrent concernant les émotions des jeunes. Parfois les jeunes n'arrivent pas à identifier leur mal-être, leurs difficultés, leurs pensées, etc. Pour répondre à ce besoin la psychologue a pensé qu'à travers des images il y aurait un support de communication, d'aide à la prise de parole, pour canaliser ses émotions, désamorcer des situations, sortir d'une impasse etc. De ce constat est né le jeu de cartes des émotions.

Le jeu a été travaillé en co-construction avec un graphiste professionnel, la psychologue et les 7 jeunes du SAISMO 21 (personne avec Trisomie 21). Les jeunes avaient des choix fermés concernant toutes les caractéristiques du jeu (choix du personnage, police de caractère – celle retenue est « Luciole » accessible aux malvoyants –, choix des émotions, choix des cartes ressources). Une fois le prototype réalisé le jeu a été testé par des professionnels dans le réseau Trisomie 21 France (SESSAD, psychologues..) et des familles pour le finaliser.

La CPAM apporte son soutien financier, 50 jeux de cartes des émotions vont être imprimés et distribués aux partenaires et familles d'ici fin avril 2021.

Ce jeu illustre les émotions (la joie, la fierté, la peur, l'angoisse, le stress, ...) et les sensations corporelles (le mal de ventre, l'état de fatigue, envie d'aller aux toilettes, ...) ainsi que des cartes ressources pour aider le professionnel dans son accompagnement (des aides autour de la sophrologie, de la prise de recul, de l'aide à la communication, ...). Pour cela la personne va prendre une ou plusieurs cartes émotions et/ou sensations corporelles et avec la carte « thermomètre intensité » graduée de 1 à 10 elle indiquera son ressenti pour chacune des cartes. Par ailleurs, une carte notice accompagne le jeu. En recto la version détaillée et en verso la version simplifiée en facile à lire et à comprendre.

Le jeu de carte peut être utilisé :

- en structure : FOA, SESSAD, etc. en accompagnement individuel ou collectif ;
- au travail ;
- en famille ;
- entre jeunes (cela aide à comprendre l'autre, développe l'empathie, la patience, la tolérance, la compréhension de l'autre).

Et après ? :

Dans un souci d'accessibilité, ce jeu de cartes pourrait être téléchargeable en ligne, voire constituer son propre jeu de cartes personnalisé (personnage : jeune, âgé, garçon, fille, ...) ou encore des photos ou des vidéos pour refléter la réalité et ainsi l'élargir aux personnes ayant un trouble du spectre autistique (les images peuvent parfois être abstraites ce qui ne leur permettraient pas d'utiliser le jeu de cartes). L'association SAISMO 21 adaptera le support en fonction des retours, de l'usage et des aides financières pour la soutenir dans son projet inclusif.

Points divers inclusifs :

Culture Cheval

Dans le cadre du plan Cheval Manche 2019 – 2021, le Département a lancé en juin dernier un appel à projet pédagogique « culture cheval » en direction des établissements d'enseignement élémentaire du CP au CM2 du secteur public et privé et des structures médico-sociales afin de faire connaître le cheval dès le plus jeune âge.

Cette action de découverte se traduit par :

- un projet pédagogique autour de l'équitation (6 séances de 2 heures en centre équestre labellisé Pony Club de France) ;
- un projet pédagogique de découverte de la filière équine dans son ensemble (visite d'un pôle (hippique, haras), échange avec un professionnel de la filière, etc.).

C'est au total 41 classes qui seront subventionnées et qui participeront au printemps 2021 à cette immersion dans l'univers équin dont 4 écoles avec des classes ULIS et un IME.

L'information accessible pour tous

L'information et plus précisément l'accès à l'information est essentiel afin de prendre part à la vie en société. Etre indépendant, pouvoir agir et développer son autodétermination.

Plusieurs acteurs œuvrent pour une information accessible, c'est notamment le cas de :

Pictofacile

Afin de faciliter la compréhension et/ou la prise de parole et les échanges entre une personne vulnérable et un professionnel et/ou son aidant, le site [Pictofacile](#) a mis en ligne une banque d'images en pictogramme.

Le concept est simple, vous inscrivez votre phrase ou des mots et le site vous propose des pictogrammes en conséquence. Vous pouvez ainsi créer votre propre outil basé sur la communication alternative améliorée.

Pictofacile est en projet. Le site évolue régulièrement. Les pictogrammes utilisés sont issus de la banque d'images d'ARASAAC, une banque de pictogrammes développée par le [gouvernement d'Aragon en Espagne](#).

Cap'Falc

Cap'Falc est un outil numérique pour rendre les informations accessibles aux personnes en situation de handicap intellectuel. Ce projet est à l'initiative de trois acteurs : UNAPEI, INRIA et de Facebook Artificial intelligence Research.

Ces derniers ont organisé une visioconférence en février dernier afin de présenter le projet et son avancée. Vous pouvez voir le replay juste [ICI](#).

L'objectif est de rendre possible la transcription de l'ensemble des écrits en faciles à lire et à comprendre afin que l'information soit accessible à tous. A ce jour, certains ESAT permettent cette transcription mais les textes retranscrits sont minoritaires et tout un pan d'écrits restent inaccessibles.

Cet outil démocratiserait la transcription.

N'hésitez pas à faire des retours à la chargée de mission Manche inclusive ou à poser toutes vos questions. Vous pouvez également soumettre vos projets inclusifs afin qu'ils paraissent dans un futur numéro.

Ses coordonnées :

Mme Alexandra Dumas

Tél : 06.17.29.83.83

Mail : alexandra.dumas@manche.fr